

**Compte rendu de la réunion du conseil de gestion du Pôle Associatif :
Hameau de la fraternité / Merlattes / Pressavois.
Mardi 17 octobre 2023 à la salle n°6 des Palabres.**

Représentants associatifs

Présents :

- Mme Dominique Clavier (Collectif des Mamans)
- M. Marcel Créteau (ARBRE)
- Mme Françoise Gillet (El Qantara)
- Mme Françoise Bouvet (C.L.C.V)

Excusés :

- Mme Elisabeth Besson-Bourdy (AGV Bourges Nord)
- M. Jean-Marie Larcher (Atelier Théâtre des Gibjoncs)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Présents :

- Mme Bernadette Guille (Trésorière)
- M. Saadane Bensizerara (Administrateur)

Excusé :

- M. Pierre Manglé (Président)

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

- M. Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
- Mme Nadia Nezlioui, Maire Adjoint Délégué à l'Action Sociale
- Mme Marie Hélène Biguier, Maire Adjoint Délégué à l'Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
- M. Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative
- M. Mourad Guibane, Gestionnaire de site
- M. Salim Chouli, Gestionnaire de site

Accueil des participants

Suite à la réunion du 18 septembre dernier, le nouveau conseil de gestion a été constitué. Un tour de table est fait au cours duquel chacun est invité à se présenter.

Point sur la réunion d'échanges du 09 octobre (Nouveau Pôle d'Animation Sociale et Vie Associative)

Une réunion d'échanges sur l'avenir du Centre social de la Chancellerie, du Hameau de la Fraternité et des locaux associatifs des Merlattes a eu lieu le 09 octobre dernier.

À l'issue de cette réunion, le support de présentation a été adressé à l'ensemble des associations, ainsi qu'à l'ensemble des participants ayant communiqué une adresse mail.

Mme Biguier explique que pour les personnes présentes, qui découvraient le projet, l'introduction de la réunion n'a pas permis de se l'approprier pleinement. Le projet n'a pas été remis en contexte et à cela s'est ajouté un problème de son. Le déroulement de la réunion a néanmoins permis de clarifier les choses.

M. Jeannin regrette le manque de participation des habitants du quartier.

Pour M. Bensizerara, il y a pourtant eu une bonne communication sur la date et le lieu de la réunion (boîtage, affichage dans les écoles et entrées d'immeubles, relai des différents réseaux).

Néanmoins, il estime que la restitution qui a été faite du questionnaire de départ est de mauvaise qualité. Il ajoute qu'il y a eu trop peu de concertation dans la première phase du projet et que les résultats obtenus sont le fruit d'un travail inachevé.

Mme Guille regrette à son tour que le Centre Associatif n'ait pas été intégré aux entretiens réalisés entre les consultants, le service de la Vie associative, le Centre social de la Chancellerie et l'Épicerie solidaire.

M. Jeannin explique qu'il n'est pas non plus entièrement satisfait des consultations.

Il ajoute qu'il aurait dû y avoir des concertations en amont, au moment de la signature du contrat avec l'ANRU, sous l'ancienne Municipalité. « Il est désormais difficile de faire bouger les lignes et de trouver des budgets supplémentaires. »

Elise Gousseau-Brisset explique que le service Vie associative accueille les associations porteuses d'un projet, offre des moyens d'expression (locaux, matériel, aide à la communication, pour soutenir l'action associative). Sa vocation n'est pas de faire de l'ingérence dans la vie des associations.

C'est aux acteurs de terrain de s'emparer des discussions (associations et services municipaux) et de réfléchir aux missions que chacun peut exercer afin d'être complémentaire les uns des autres.

C'est un travail qui doit être mené en parallèle et qui doit permettre de déterminer dans quelle mesure le nouvel équipement peut répondre au mieux aux futurs besoins.

Il n'est pour le moment pas prévu de locaux exclusifs dans le nouvel équipement.

Mme Guille dit que sans locaux exclusifs, il sera impossible de proposer de bonnes conditions de travail à la salariée du Centre Associatif.

Le Centre Associatif se fait accompagner dans le cadre d'un DLA. M. Jeannin explique que ce sont les conclusions de ce DLA, qui détermineront les besoins en locaux de l'association.

Une nouvelle réunion, dont la date reste à définir, sera programmée prochainement.

Le Hublot

Pour rappel, le service Culture gère le Hublot. Ce sont les agents du Hameau de la fraternité qui gèrent les ouvertures ainsi que les fermetures des salles.

La création d'un conseil de gestion du Hublot est à l'étude. Les agents du service Culture seront invités à venir participer au conseil de maison de la Maison des Associations et au conseil de gestion afin de s'inspirer de leurs fonctionnements.

Appel à projet 2024 – Politique de la ville

Dans le cadre du contrat de ville 2024, une réunion de présentation de l'appel à projet aura lieu le 19 octobre prochain. À ce jour il n'y pas de changement, les demandes sont à déposer sur la plateforme Dauphin comme les années précédentes.

Cette réunion sera aussi l'occasion de présenter les travaux en cours sur le renouvellement du contrat de ville engagés par le Gouvernement. Une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville doit voir le jour en 2024, en co-construction avec les collectivités et les citoyens. Pour information, jusqu'au 31 octobre 2023, une consultation citoyenne a été lancée pour permettre aux habitants des QPV de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de ville de demain. <https://quartiers2030.anct.gouv.fr>

Tarifification

À la demande des associations, il n'y aura pas de modification des tarifs en décembre prochain comme cela se fait habituellement. Les tarifs évolueront au rythme de l'année scolaire.

La prochaine modification aura donc lieu, en juin, pour une application en septembre 2024.

Travaux et aménagements extérieurs

Hameau de la Fraternité :

- Consolidation du préau.

Proposé au budget 2024 :

- Achat d'un barbecue.

L'idée étant d'éviter les barbecues sauvages dans la cour.

Locaux associatifs des Merlattes :

- La réparation et la sécurisation des portes fenêtres qui ont été abimées.

Proposé au budget 2024 :

- Isolation des combles (amélioration thermique)

Pressavois – Salle de musique :

Proposé au budget 2024 :

- Réfection de la couverture et du sol.

Questions diverses

- Mme Guille souhaiterait que le règlement intérieur du Pôle Associatif intègre la cour du Hameau de la Fraternité qui est, entre autre, le théâtre d'incivilités routières.

→ Le règlement intérieur actuel encadre déjà la cour du Hameau de la Fraternité.
« Le stationnement de tout véhicule à moteur est interdit dans les cours (Hameau, Merlattes et Pressavois). » (Article 5.7).

Il est néanmoins possible de travailler sur une signalétique permettant d'encadrer la circulation des véhicules motorisés dans la cour.